

LÉGENDES MODIFIÉES 2010 RÈGLEMENTS

Mise à jour : 15 mai 2010

1- VOITURES ACCEPTÉES, CARROSSERIE :

La carrosserie doit être une réplique des années 1928 à 1948 en sedan, coupé ou pick-up, telles qu'elles étaient produites en Amérique à cette époque. Pas de modèle spécial non-autorisé, pas de toit ouvrant (convertible), station wagon et de marques étrangères. Le toit doit être en métal (aluminium accepté). Entrée et sortie par les portes seulement. **Toutes les voitures devront subir avec succès une inspection sécuritaire (épaisseur des métaux utilisés, entr'autres) avant de compétitionner en 2009.**

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION :

Les intérieurs et murs à feu avant et arrière doivent être fabriqués en acier 26 gauge ou en aluminium .040". Les carrosseries doivent être fabriqués avec les mêmes matériaux. PAS de fibres de verre. Le plancher sous le pilote devra également être fabriqués en tôle 16 gauge ou plus épais. Pas de planchers en aluminium sur toutes les voitures fabriquées à compter d'octobre 2008. Les voitures existantes avec planchers d'aluminium devront avoir un plancher d'un minimum de 1/8 de pouce d'épaisseur.

-AILES : pas d'ailes en avant, ni en arrière.

-PORTES : Les portes et fenêtres doivent être d'apparence d'origine et être fonctionnelles des deux côtés.

-LES BARRURES : de portes doivent être fonctionnelles, à la satisfaction des officiels.

-PARE-BRISE en Lexan *clair* (aucun teinté) obligatoire. Vitre arrière obligatoire lors des longues épreuves nécessitant un ravitaillement d'essence en cours d'épreuve.

-TABLEAU DE BORD : Un tableau de bord simple sera accepté.

-VOLANT : Le volant doit être amovible.

-SIÈGE : en aluminium 18 gauge minimum muni d'un support de tête.

-GRILLE : Obligatoire et fidèle au modèle de la voiture

CAPOT : Conforme aux modèles de série originaux et autres accrédités.

Doit être en place en tout temps. Même règle pour les couverts de coffre arrière et partie arrière des camionnettes qui doivent s'ouvrir en tout temps. Ceux-ci doivent être solidement fermés de façon à ne pas s'ouvrir durant les courses. Tout pilote dont le couvercle de la partie arrière, le capot ou les portes batteront au vent sur la piste se verra signaler le drapeau noir et devra faire un arrêt aux puits pour régler son problème.

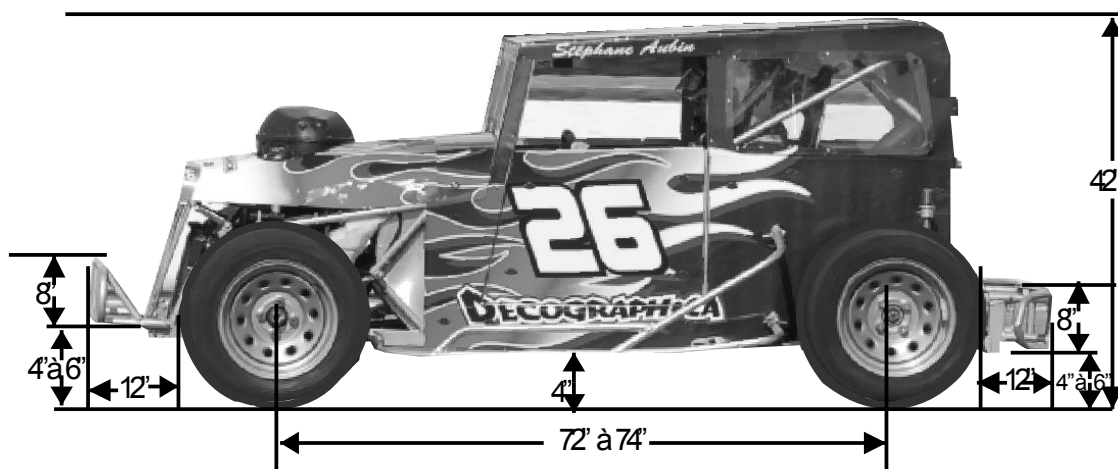
-AILERONS, DÉFLECTEURS : PAS d'ailes, ailerons et déflecteurs qui ne soient pas conformes à l'aspect original.

- PLANCHER : Doit être similaires aux planchers des modèles d'origine des années 1996, fabriqués par ANGLE CHÂSSIS et COMEAU RACING. PAS d'ajout de tôle additionnelle sous la voiture (qui cache les « cross member et le « *driving shaft* », entre'autres.

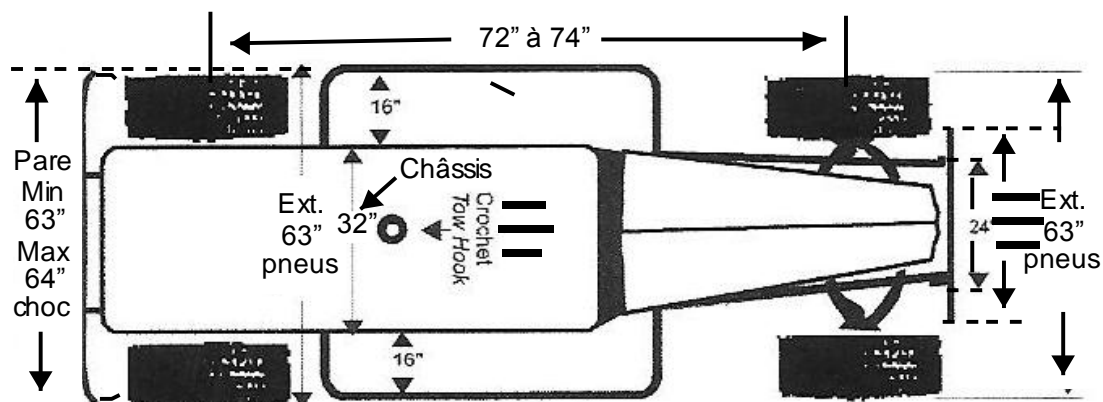
-MIROIR : PAS de rétroviseurs, ni intérieur, ni extérieur en aucun temps.

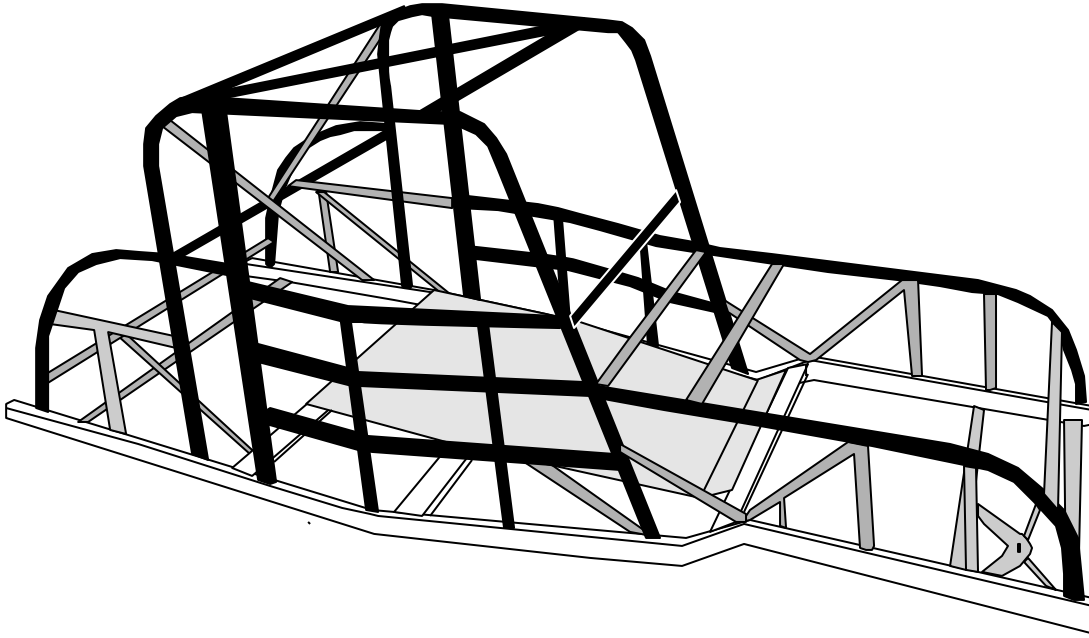
2- CHÂSSIS- CAGE PROTECTRICE

Le châssis et la cage incluant les murs à feu, porte et section arrière devront être fabriqués en une unité et auront les contours et dimensions de la carrosserie finie. (voir les croquis).



(N.B. Pare choc arrière des pick-up 18 '' au lieu de 12 '')





Les barres forcées de la cage doivent avoir 1.5" x 0.095" ou 1" x 2" x .120" d'épaisseur les autres.

Le châssis doit être fabriqué en tubes rectangulaires de 1" x 2" x .120"

LARGEUR DU CHÂSSIS : TOUS : maximum 32" mesuré au "main rail" du bas. Maximum au point le plus large des poteaux de portes. : 1928 à 1940 : Maximum 36", 1941 à 1948 : maximum 38". Les voitures construites avant 2005 qui ont participé régulièrement aux événements sanctionnées par ANCA bénéficieront d'une tolérance en autant qu'elles seront fidèles aux mesures d'origine de leur modèle,

HAUTEUR DU CHÂSSIS : Minimum 42", mesuré du sol à la partie la plus haute du toit de la voiture à 4 pouces de garde au sol. (en conséquence, 38 pouces du bas du châssis/carrosserie à la partie la plus haute du toit)

RAILS DE CÔTÉS : Les rails de côtés devront être fabriqués en métal tubulaire 1" X 2" rectangulaire avec un minimum de .120" d'épaisseur de mur. Trois (3) travers minimum dans le compartiment du pilote, un en avant, un en arrière et l'autre au centre. Le reste de la VOITURE en tubes de .095", minimum 1,5". Le *front unit* 1 po x .095 po. **Aucun rail en bas de 4 pouces du sol.**

TROUS D'INSPECTION:

Un trou d'inspection d'un minimum 3/16 de pouce, mais pas plus grand qu'un quart de pouce devra être percé dans

la partie la plus solide de chaque barre de façon à vérifier l'épaisseur de ces barres. L'inspecteur pourra en tout temps percer lui-même les barres des voitures qui ne se sont pas conformées à ce règlement.

PADDING EN "FOAM" obligatoire sur les tubes dans l'habitacle.

COMPARTIMENT DU MOTEUR : Conforme à la grosseur de l'auto et en harmonie avec le contour du châssis.

TUBES DES PARE-CHOC AVANT, ARRIÈRE et de CÔTÉS

Les pare-chocs arrière, avant et de côtés doivent être construits en tubes ronds de 1" X .083".

PARE-CHOC AVANT : Largeur 24 à 34 pouces X 8'' de hauteur. Pare-choc plat et rectangulaire avec les 4 coins ronds. La *base* du pare-choc doit être située entre 4 et 6 pouces du sol. Les points d'attache ne doivent pas excéder 6'' du devant des roues et l'extrémité avant du pare-choc doit être au max. 12'' du devant des roues avant.

PARE-CHOC ARRIÈRE : Largeur minimum de 63'' et maximum 64''X 8'' de hauteur. La *base* du pare-choc doit être située entre 4'' et 6'' du sol. Les points d'attache (2 ou 4 en tubes de 1'' X .083'') ne doivent pas excéder 6'' en arrière des pneus arrière et l'arrière des pare-choc ne doit pas excéder 12'' de l'arrière des pneus arrière. Dans le cas des pick-up l'attache arrière ne devra pas excéder 12'' et l'arrière du pare-choc 18'' du derrière des roues arrière. Dans le cas des pare-chocs avec 4 points d'attaches du haut doivent être installées en ligne perpendiculaire avec les points d'attache du bas.

LES PARE-CHOC AVANT ET ARRIÈRE DOIVENT ÊTRE DU MÊME MODÈLE QUE LES CROQUIS. PAS D'AJOUT PAS DE RENFORCEMENT D'AUCUNE FAÇON. AUCUN REMPLISSAGE EN PLOMB OU AUTRE..

PARE-CHOC LATÉRAUX : Les pare-chocs latéraux doivent être à 16'' de la carrosserie et à minimum 4'' du sol. Ils doivent être installés selon le croquis.

CROCHET : Crochet obligatoire (trou filé de 3/4'' NC) au centre du toit pour soulever l'auto avec les remorqueuses

3- LONGUEUR, LARGEUR ET HAUTEUR

- a) Empattement (centre de l'essieu avant au centre de l'essieu arrière) : Min. 72'' max. 74''. Un (1) pouce de différence accepté entre la longueur de droite et de gauche en autant que les mesures soient à l'intérieur du règlement des deux côtés et en considérant qu le différentiel doit être à sa place.
- b) Largeur maximum : 63 po. (mesuré à l'extérieur des pneus, Maximum 31,5'' de chaque côté du centre de la voiture (mesure égale de chaque côté en tout temps)
- c) Garde au sol avec pilote dans la voiture: 4'' du sol. Aucun obstacle ne doit entraver le passage du bloc de 4 pouces, partout sous la voiture, y compris les boulons, tarots, etc..., à l'exception de *la sway bar* et des barres de suspension. Les tuyaux d'échappement passant sous le moteur ne devront pas être plus bas que 3 1/2 pouces du sol.

CROCHET: Crochet obligatoire (trou filé de 3/4''NC)au centre du toit pour soulever l'auto avec les remorqueuses

4-POIDS AVEC PILOTE (répartition 53% à gauche dans tous les cas)

SELON LES HP ET LE TORQUE MESURÉS AUX ROUES PAR LE DYNO DE « GOTBOOST »
Kawa 600 2005-06= 1368
Kawa 636 2003-04-05-06= 1276
Suzuki 600 2003-04-05-06= 1250
Yamaha R-600 2003-04-05-06= 1305
Yamaha R-6 carburateur= 1250

5- PESÉES :

Recommandées : plaque de métal de la même largeur que le châssis. Celles-ci doivent être peintes en blanc et porter le numéro de la voiture clairement indiqué. Cette plaque doit être fixée au châssis de chaque côté de la voiture à partir du mur à feu avant et arrière de celle-ci ne doit pas dépasser 65'' à l'arrière du centre des roues avant. Toutes les pesées additionnelles doivent être installées de façon sécuritaire à la satisfaction des officiels et ne pas être plus basses que le châssis de la voiture.

6- PNEUS

Les pneus utilisés en 2010 seront exclusivement les pneus de marque American Racer rainurés vendus par le fournisseur officiel désigné et exclusif de l'ANCA et de l'Autodrome St-Eustache.
Le nombre de pneus maximum de pneus autorisé à être achetés pour la saison est de 8 par voiture : 3 du côté gauche et 5 du côté droit. Les pneus étant numérotés par la compagnie, un registre sera tenu pour chaque voiture. Toute voiture qui sera trouvée avec un pneu non-enregistré sera disqualifiée. Tout pneu rendu inutilisable pour quelque raison que ce soit devra être donné en échange pour remplacement.

7- ROUES

Largeur maximum : 7 pouces. Même configuration des deux côtés
Poids minimum des roues : 13 livres.

8- FREINS

AVANT : Système de freins (toutes les pièces) de Chevette à disque.
PAS de perçage des disques.

ARRIÈRE : Toyota à tambours (acier seulement), ou à disques libres. PAS de modification, PAS d'allégeage tels coupage de tambours, etc... Les freins doivent fonctionner aux quatre roues. MASTER libres installés de façon sécuritaire à la satisfaction des officiels.

9- TRANSMISSION – EMBRAYAGE (CLUTCH)

Transmission et système d'embrayage (clutch) d'origine seulement. AUCUNE modification. PAS de haute performance ou de compétition.

10- DIFFÉRENTIEL- ARBRE DE TRANSMISSION (DRIVING SHAFT)

Libre avec kit de freins mentionnés à l'art.8, tuyaux et hub en acier, "MINI-SPOOL" (acier seulement) accepté. Trois (3) cerceaux en acier plat 2" X 1/4 " ou tubulaires de 1" X .065" doivent entourer l'arbre de transmission, un en avant, un autre au centre et un autre en arrière. L'arbre de transmission doit être peint en blanc et porter le numéro de la voiture. Le différentiel doit être centré sur le châssis, c'est-à-dire que la distance entre la roue droite et le châssis doit être la même que celle de la roue gauche et le châssis.

SECTION MOTEUR

11-MOTEURS ACCEPTÉS

Moteurs de motos **NON-MODIFIÉS** 600cc des années **2006** et antérieures et 750cc des années 2002 et antérieures.

PAS de modification au moteur et à aucune de ses pièces (ex. : *slotter c'est modifier*) ;

PAS de machinage, porting ou autres modifications sur aucune pièce;

Piston et TOUTES pièces de l'année de fabrication du moteur du moteur;

PERÇAGE : Tolérance de reconstruction du manufacturier du moteur utilisé.

TOUTES les pièces doivent être d'origine avec numéros de série apparents.

Les "HEADERS" doivent être de la même grosseur que ceux d'origine du moteur utilisé.

Tous les pilotes devront fournir, et ce avant le début de la saison, un rapport de test de dynamomètre qui aura été émis par un opérateur de Dyno que l'ANCA aura déterminé. Ce test pré-saison sera aux frais du pilote. Des voitures que le directeur de course jugera plus performantes seront réquisitionnées pour d'autres test de Dyno au cours de la saison. L'ASE assumera les frais lors de ces tests. Ceux qui émettront les protêts sur cet item seront chargée en surplus(non-remboursable) du dépôt du protêt.

12- POSITION DU MOTEUR ET TRANSMISSION

Aucun moteur reculé au-delà de 17'' du centre de l'essieu avant. L'essieu se situe en reproduisant une photo à l'échelle ou l'empattement est de 72'', l'essieu avant est en proportion actuel du châssis.

13- CARBURATEUR, FILTRE À AIR

PAS de modification au carburateur et autres composantes du système de carburation. Filtre à air d'origine ou KN de remplacement équivalent seulement. Boîtier du filtre à air original seulement. Les tuyaux ne devront pas excéder 2'' de diamètre et avoir un maximum de 5'' de longueur **si installés au dessus du capot.** Dyno Jet Kit acceptés. L'installation des tuyaux pour les modèles "Ram air" doit être faite de façon esthétique et professionnelle sous le capot

14- ALLUMAGE

Boîte électronique d'origine du moteur seulement. PAS de remplacement, PAS de H.O. Usage ou non d'alternateur libre au choix.

15- RADIATEUR, REFROIDISSEURS

Radiateur libre en autant que sa dimension et sa configuration soit fidèle au modèle de la voiture et installé de façon sécuritaire à son emplacement d'origine ou du moteur. PAS de refroidisseurs dans l'habitacle du pilote. Usage d'antigel interdit.

16- POMPE À ESSENCE, LIGNE À ESSENCE

La pompe à essence doit être installée dans le coffre arrière seulement. PAS de ligne d'essence dans l'habitacle, celle-ci devra être insérée dans un tube métallique et passer dans le tunnel de l'arbre à transmission.

17- RÉSERVOIR

"Fuel cell" obligatoire. Capacité maximum de 4 gallons canadiens à bord (un litre d'erreur toléré) Le bouchon à essence doit être installé de façon sécuritaire. Renvoi (overflow) installé à 3'' minimum de hauteur au dessus du réservoir OBLIGATOIRE. "Chek valve" OBLIGATOIRE. Pas de "quick fill". Ligne à essence d'un maximum de 3/8'' de diamètre.

18- ESSENCE PERMISE

Essence vendue à la pompe de l'Autodrome St-Eustache seulement.
Des tests de densité sont en vigueur en tout temps.

19- SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT

La loi anti-bruit est en vigueur en tout temps. Toute voiture au dessus de 96 décibels, mesurée à 80 pieds de la voiture à plein régime ne sera pas acceptée.

SECTION SUSPENSION

20- AMORTISSEURS

Amortisseurs de 100\$ et MOINS, prix accessible dans des catalogues reconnus. Pas de damping ajustables

21- TABLES et AUTRES PIÈCES DE SUSPENSION

Tables du haut libres

Tables du bas libres. "Rod end" 5/8" acceptées en remplacement des "ball joints" **La largeur totale de la voiture ne devra donc pas dépasser 62"** À L'EXTÉRIEUR DES PNEUS tel que stipulé à l'article 3b) et devra être identique des deux côtés.

TOUTES LES PIÈCES DE DIRECTION DOIVENT ÊTRE DE CHEVETTE EXCLUSIVEMENT. BARRE STABILISATRICE ET CRÉMAILLÈRE LIBRES EN AUTANT QUE CES PIÈCES VIENNENT D'ORIGINE D'UNE VOITURE DE PRODUCTION AVEC **MAXIMUM 7/8 "** DE DIAMÈTRE.

SÉCURITÉ

22- HABIT, CASQUE, CEINTURE

Combinaison anti-feu, gants et souliers anti-feu ou cuir obligatoires;

Casque de sécurité "full face" D.O.T. Approuvés obligatoires;

Ceintures 5 points de 3" de largeur minimum obligatoires;

Filet protecteur fortement recommandé. Extincteur chimique accepté avec attache en acier seulement.

Fortement important de vérifier le temps sécuritaire d'usure et la condition des casques protecteurs et des ceintures de sécurité. Les inspecteurs se réservent le droit de refuser tout équipement qu'ils jugeront non sécuritaires

23- BATTERIE, "KILL SWITCH"

La batterie doit être installée de façon sécuritaire avec cordage d'acier dans le coffre arrière. Point neutre (kill switch) obligatoire à côté de la fenêtre arrière, à l'extérieur. Les bornes de "kill switch" doivent être recouvertes de silicone.

24- LETTRAGE ET APPARENCE

La voiture doit être entretenue de façon convenable et être de belle apparence. Le lettrage doit être fait de façon professionnelle. Pas de numéros style miroir ou fluorescent. PAS de texte obscène, PAS de pancarte À VENDRE sur les véhicules en piste durant les compétitions. Les numéros devront avoir une hauteur minimum de 15" sur les portes, 30 pouces sur le toit avec le bas du numéro du côté des estrades. Un numéro devra également apparaître en avant et en arrière de la voiture.

25- RADIOS-ÉMETTEURS

L'usage de communications par radio-émetteur one way est obligatoire. Ces radios peuvent être achetés chez n'importe quel détaillant des radios RECEceiver Elite-LP 1600 .

26- ATTRIBUTION DES NUMÉROS

Les numéros sont attribués aux détenteurs de licence de pilote de l'ANCA. Celles-ci sont valides jusqu'à la date d'expiration inscrite sur le document. Il est donc recommandable de respecter ces échéanciers afin de conserver vos droits sur votre numéro. Les numéros de la série "Légendes Modifiées" de l'ANCA sont des numéros à un ou deux chiffres compris entre "00" et "99".

Aucun ajout de lettres, décimales ou autres ne sera accepté. Tout autre numéro devra être approuvé par la direction.

27- IMMATRICULATION

Nous vous recommandons de vous informer à la Régie de l'Assurance Automobile du Québec concernant l'immatriculation de votre voiture de course afin d'éviter tout désagrément lors de vos déplacements.

28- AUTOCOLLANTS

Dans le cas de bonus accordé par des commanditaires de la pistes, ceux-ci seront remis seulement aux voitures arborant les autocollants requis aux endroits assignée. Le haut du pare-brise et une surface de 20" entre la section-moteur et le numéro de la voiture

29 -DROIT DE PARTICIPER

La licence de pilote ANCA de la catégorie Légendes modifiées est requise pour piloter dans cette division.

4 AVIS IMPORTANTS

1) ADVENANT UNE SITUATION METTANT EN CAUSE L'INTERPRÉTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT, LE BÉNÉFICE DU DOUTE SERA ACCORDÉ AU RÈGLEMENT MIS EN CAUSE PLUTÔT QU'À CELUI QUI AURA TENTÉ DE LE RENDRE CONFUS, ET CECI DANS LE BUT DE PROTÉGER LES AUTRES COMPÉTITEURS.

2) TOUTE VOITURE CONSTRUITE ARTISANALEMENT OU PAR UN AUTRE CONSTRUCTEUR NON-AGRÉÉ PAR ANCA DEVRA SUBIR AVEC SUCCÈS UNE INSPECTION PAR L'ANCA AVANT DE COMPÉTITIONNER.

3) TOUT CE QUI N'EST PAS ÉCRIT COMME PERMIS AU PRÉSENT RÈGLEMENT SERA CONSIDÉRÉ COMME INTERDIT. EN CAS DE DOUTE SUR TOUTE SITUATION, VEUILLEZ CONSULTER L'ANCA QUI STATUERA SUR LA LÉGALITÉ DE VOTRE DEMANDE. **TOUT ARRANGEMENT VERBAL DEVRA AVOIR ÉTÉ AMENDÉ PAR ÉCRIT SUR LE SITE OFFICIEL ANCA OU À TOUT AUTRE ENDROIT DÉSIGNÉ POUR ÊTRE HONORÉ. DANS LE CAS CONTRAIRE, LE RÈGLEMENT « ÉCRIT » AURA PRIORITÉ EN TOUT TEMPS.**

4) LE DÉPLIANT « PROCÉDURES DE COURSE » PUBLIÉ ANNUELLEMENT PAR ANCA FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE CE RÈGLEMENT